

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2013

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2013
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD.

Votants : 23

Conseillers absents - excusés : Samia MESSALTI, David CARABIN, Elsa PLUMIER, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Marc BARRON.

Procurations : François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Yves COLOMBAIN à Geneviève FLEURY.

Secrétaire de séance : Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER

Date convocation : 08 novembre 2013

N° 2013-077

Objet : Remboursements sinistre par Groupama - protection juridique
Rubrique : 7.6.1.

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Groupama, au titre de la protection juridique, a procédé au remboursement :

- des 358,80€ correspondant à la provision complémentaire sur frais et honoraires d'avocat dans le cadre du litige opposant la commune à M. Dumont.
- des 956,80€ correspondant à la facture d'avocat dans l'affaire opposant la commune à SODEXO

Après avis favorable de la commission finances du 5 novembre 2013,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ

- **ACCEPTE** les remboursements précités,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces de règlement.



Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX.